

Ministère de l'Éducation Nationale

Ministère de la Culture et de la
Communication

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie

Mesdames et Messieurs les Préfets de Région

Objet : La classe, l'œuvre ! Une valorisation de l'éducation artistique dans le cadre de la Nuit européenne des musées 2014.

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication ont décidé de prolonger le partenariat mis en place dans le cadre de la Nuit européenne des Musées en 2013 et de développer le dispositif « La classe l'œuvre ! » initié à cette occasion.

Ce partenariat s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Il a pour ambition d'associer les scolaires, par l'intermédiaire de leurs enseignants, à un événement culturel de portée nationale et européenne dont la spécificité tient à son déroulement nocturne et à sa gratuité.

Cette année, plus de 3 400 musées en Europe, dont 1 300 en France, ont participé à la neuvième édition de *La Nuit européenne des musées*. Ils ont accueilli des millions de visiteurs dans une trentaine de pays européens, plus de 2 millions en France.

Pour sa première édition expérimentale, *La classe L'œuvre !* a réuni une centaine de musées en France et mobilisé une soixantaine de classes dont toutes les productions ont été portées à la connaissance du public sur le site Internet de la Nuit européenne des Musées (www.nuitdesmusees.culture.fr/la-classe-loeuvre/).

En 2014, la Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 17 mai.

Pour sa deuxième session, ce dispositif est élargi à tous les musées de France et à toutes les classes de primaire, collège et lycée souhaitant y participer. Il peut faire l'objet d'une collaboration spécifique ponctuelle entre les classes et les musées. Il peut également être appréhendé comme un moyen de valoriser les travaux effectués par les classes dans le cadre de projets développés avec les musées de France tout au long de l'année.

Les œuvres sélectionnées par les musées et les équipes pédagogiques feront l'objet de notices scientifiques et historiques qui seront disponibles sur le site Internet de

l'événement. Ces œuvres seront le point de départ d'un travail de compréhension puis d'interprétation de la part des élèves.

Les classes participantes seront libres, en lien avec les enseignants et les musées, de choisir la forme d'expression qu'elles souhaitent développer dans le cadre du dispositif : textes, bandes dessinées, photographies, productions plastiques, vidéos, performances chorégraphiques, musicales ou théâtrales, etc.

Le 17 mai, les réalisations pourront faire l'objet d'une présentation à proximité des œuvres et constituer le support d'une médiation par des élèves volontaires à l'intention de leurs familles et plus largement des visiteurs de cette Nuit européenne des musées.

Elles pourront également être valorisés sur le site Internet de l'événement.

Rappel des objectifs de La classe, l'œuvre ! :

- renforcer les liens entre établissements scolaires et musées d'un même territoire par un travail collaboratif et développer la familiarité des élèves avec les musées;

- éduquer le regard des jeunes face aux œuvres et accroître leur connaissance des collections;

- inciter les musées à diversifier leur dispositif de médiation permettant différentes modalités d'approches (texte affiché, visite commentée, usages du numérique) et différents niveaux de lecture des œuvres;

- proposer aux élèves qui auront travaillé sur une œuvre, de devenir médiateurs, « passeurs de culture », l'espace d'une soirée pour la présenter à leurs familles et au public de la Nuit européenne des musées.

Mise en œuvre de l'édition 2014

Un comité national associant la Direction générale des patrimoines (département de la communication, département de la politique des publics, service des musées de France) du Ministère de la culture et de la communication et la Direction générale de l'enseignement scolaire (bureau des actions éducatives, culturelles et sportives) du Ministère de l'éducation nationale sera mis en place.

Il validera en dernier ressort la publication des productions d'élèves sur le site national de La Nuit européenne des musées.

Constitution de comités de pilotage régional DRAC - Rectorat

Pour la mise en œuvre de l'opération, pourront être constitués des comités de pilotage associant DRAC et Rectorat et réunissant les personnes susceptibles de contribuer à la réussite de l'opération à l'échelle des territoires :

Pour les DRAC :

- Le Conseiller musées
- Le Conseiller ÉAC

Pour les académies :

- Les DASEN en lien, le cas échéant, avec les conseillers pédagogiques concernés
- Le DAAC en lien, le cas échéant, avec son conseiller musée - patrimoine
- L'IA-IPR en charge de l'histoire des arts

L'organisation de ce comité de pilotage (présidence, secrétariat) est laissée au libre choix de ses membres en fonction du contexte de chaque région ou académie.

Il revient à ce comité de pilotage de sélectionner et de fixer la liste des musées et des classes volontaires qu'il devra communiquer à la Direction générale des patrimoines (cf. infra contacts) : **avant le 30 octobre 2013** tant pour la liste des musées que pour la liste des classes.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la liste des musées figure, dans la mesure du possible en début d'année scolaire, sur une page dédiée du site de chaque DRAC afin de faciliter le repérage des musées participants pour les enseignants. Le site de la DAAC pourra alors pointer vers cette page dédiée.

Implication des DRAC

Les directeurs régionaux des affaires culturelles auront la tâche d'impliquer les conseillers musées, correspondants de la Nuit européenne des musées en région, et les conseillers pour l'éducation artistique et culturelle qui devront faciliter le contact entre les musées et les classes.

Il revient au conseiller musées de porter à la connaissance des musées de France de sa région le dispositif *La classe, l'œuvre !* et ses modalités et de les inviter à participer à l'opération dans le cadre de la Nuit européenne des musées (cf. fiche technique jointe).

Il revient ensuite au conseiller éducation artistique et culturelle de faciliter le dialogue avec le Rectorat et en particulier le DAAC pour mettre en relation les musées et les classes volontaires.

Implication des Rectorats

Sous l'impulsion des recteurs d'académies, les DASEN et les DAAC sont invités, dès la rentrée de septembre, à diffuser l'information (cf. fiche technique jointe) auprès des établissements scolaires, en particulier ceux éloignés du fait culturel : en zone prioritaire ou en zone rurale. La proximité géographique de l'établissement scolaire et du musée favorisera un contact direct entre l'élève et l'œuvre. Tous les niveaux scolaires pourront être concernés.

Une fois les musées identifiés, il revient à l'équipe académique d'accompagner ceux qui auront fait connaître leur souhait de participer.

Communiquer sur l'opération

Le comité de pilotage régional communique la sélection définitive des productions d'élèves au comité national avant le 12 avril 2014.

Chacun (établissements scolaires en lien avec le rectorat, musées en lien avec la DRAC) veillera à communiquer sur cette opération d'éducation artistique et culturelle, et

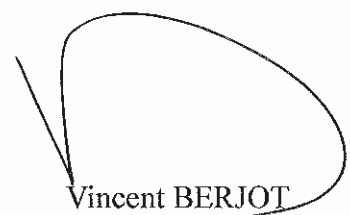
notamment à mettre un coup de projecteur sur les enfants et jeunes « passeurs de culture » le soir du 17 mai.

Ces informations, distinctes des animations prévues pour la Nuit européenne des musées, pourront cependant être inscrites dans le programme et faire l'objet d'une valorisation spécifique, dans le cadre de l'événement.

Nous vous remercions par avance pour l'engagement de vos services, dont dépend le succès de ce partenariat entre nos deux ministères.



Jean-Paul DELAHAYE
Le directeur général de l'enseignement
scolaire



Vincent BERJOT
Le directeur général des patrimoines